



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 30 juin 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Acquisition de deux navettes électriques urbaines

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 30 juin à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Gilles BATTISTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Jeanne CALLIER à Michel ROSSI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI
Didier GRASSI à Mattea LACAVE

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Christine MALAFRONTÉ, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de deux navettes électriques urbaines

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le nouveau contrat de concession de service public conclu entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, et notamment son plan de renouvellement de la flotte de bus en faveur de véhicules plus respectueux de l'environnement ;

Considérant la flotte actuelle de véhicules affrétée au réseau de transports ViaBastia, ses caractéristiques, et son âge moyen ;

Considérant les nouvelles lignes de transports, et en particulier celle de l'hyper centre Bastiais desservant le centre ancien et nécessitant des caractéristiques en cohérence avec l'apaisement et la pacification des espaces publics ;

Considérant les financements disponibles dans le cadre des dotations de la politique de la ville 2024, et la prime Certificat d'Economies d'Energie ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

L'acquisition de deux véhicules électriques « Karsan HCl e-Jest » auprès de l'UGAP, pour un montant de 734 242,06 € TTC ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Transports 2025, chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO